



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sylvilagus Floridanus

Question écrite n° 12772

Texte de la question

M Xavier Dugoin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le Sylvilagus floridanus ou Cottandail, rongeur mammifère de la famille des lapins (mini-lievre américain). Le Sylvilagus s'accommode parfaitement des régions les plus arides à la végétation sauvage, sur des territoires aussi différents que les États-Unis ou l'Italie aux terrains marécageux ou envahis par la garrigue, moyennes montagnes, clairières ensoleillées ou forêts clairsemées. C'est un petit rongeur et si sa nourriture est voisine de celle du lièvre, elle est plus variée, ce qui lui permet de mieux subvenir à ses besoins que le garenne pendant les périodes de disette. Il s'alimente de plus de 70 variétés végétales, mangeant beaucoup de plantes herbacées sauvages. Il se délecte de soja, de blé et d'avoine sans pour cela être nuisible aux cultures, car il passe peu de temps sur les terres agricoles, venant rarement dans les zones cultivées. Par ailleurs les scientifiques américains, italiens et français se sont intéressés à ce nouveau gibier et ils sont unanimes pour déclarer que le Sylvilagus est non seulement réfractaire à la myxomatose, mais il freine la contagion de cette maladie (immunité croisée) car il est réceptif, mais insensible à l'ultravirus. Le Sylvilagus actuellement n'est pas considéré comme un gibier, une espèce protégée ou un nuisible. Aussi il lui demande compte tenu de ce qui précède s'il ne serait pas souhaitable d'étudier l'éventualité d'introduire le Sylvilagus comme gibier à l'avenir dans notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Les études réalisées par l'Office national de la chasse sur le comportement du Sylvilagus floridanus ont montré que s'il n'était pas lui-même sensible à la myxomatose, il pouvait servir de relais à cette maladie, qu'il était réceptif à la tularemie, maladie transmissible à l'homme, et porteur de parasites inconnus en France. C'est également un animal sensible aux prédateurs et on a pu constater des difficultés d'adaptation qui laissent sceptiques sur les possibilités de développement des populations. Il est à noter d'ailleurs que les chasseurs n'ont jamais demandé l'inscription du Sylvilagus sur la liste des espèces chassables. Ils préfèrent que les efforts portent sur la lutte contre la myxomatose qui permet d'espérer une limitation de la disparition des lapins naturels. Cela rejoint la recommandation faite par le comité des ministres du Conseil de l'Europe d'interdire l'introduction du Sylvilagus floridanus.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12772

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2091